

Le traducteur et l'assurance sur la vie

Jean-Paul de Grandpré

Volume 11, Number 3, septembre 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010477ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010477ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

de Grandpré, J.-P. (1966). Le traducteur et l'assurance sur la vie. *Meta*, 11(3), 98-102. <https://doi.org/10.7202/010477ar>

LES OUTILS DU TRADUCTEUR

le traducteur et l'assurance sur la vie (2)

Dans un article précédent¹, nous avons attiré l'attention sur l'état de la langue des assurances sur la vie au Canada et préconisé l'établissement d'un glossaire anglais-français s'inspirant autant que possible de la terminologie utilisée dans les pays francophones. Nous nous conformions ainsi aux directives de l'Office de la langue française qui estime qu'au Québec « l'usage doit s'aligner sur le français international, tout en faisant sa place à l'expression des réalités nord-américaines »².

Il est sans doute important pour le traducteur de répertorier les particularités d'ordre lexical qu'il peut rencontrer dans un domaine donné, mais notre métier exige davantage. Les termes utilisés ne peuvent assumer pleinement leur fonction sémantique que si la phrase est idiomatique dans son entier, c'est-à-dire conforme à la démarche du français. On doit y retrouver la physionomie et les traits propres à cette langue. Autrement, la clarté en souffre ; le message devient diffus et parfois indéchiffrable.

Nous nous proposons donc dans le présent article de traiter de cette difficulté particulière sur laquelle achoppent de nombreux traducteurs.

Pour nous appuyer sur l'observation, nous partirons d'une traduction empruntée à un modèle de police de l'une de nos compagnies canadiennes.

Texte A : « L'option II sera disponible à l'époque de la résiliation ou bien l'assuré pourra demander que le produit lui soit payé par versements sa vie durant conformément à l'option III ; ou par versements durant la vie commune de l'assuré et de l'épouse et toute la vie durant du survivant, avec la garantie

1. META, vol. XI, n° 2, juin 1966, p. 70.

2. Cahiers de l'Office de la langue française, n° 1, « Norme du français écrit et parlé au Québec ».

qu'un nombre minimum de versements sera effectué dans tous les cas ainsi que dans l'option III, le montant de chaque versement se calculant sur la base utilisée pour calculer les taux de l'option III dans le tableau ci-dessous. »

Disons au départ que le sens global de cette phrase nous échappe, ou que du moins nous pourrions difficilement nous prononcer avec certitude sur la signification du message. Mais ajoutons tout de suite que les termes utilisés étant, sauf quelques impropriétés, sémantiquement français, on ne peut les incriminer. Par ailleurs nous pouvons nous faire une certaine idée de ce que signifient les segments pris individuellement. Mais dès que nous essayons de faire le pont d'une proposition à l'autre, le sens s'estompe, le doute nous envahit. C'est donc que la difficulté se situe sur le plan de l'alinéa entier et qu'elle relève de la démarche même de la langue.

Ce manque de cohésion entre les membres de la phrase, cette imprécision générale qui en résulte, sont de toute évidence le fait d'une volonté extérieure qui a imposé à la phrase une structure qui n'est pas la sienne. Fascination de la formule anglaise ! N'ayant pu résister à la sujétion, le traducteur s'est tout bonnement abandonné à une sorte de transposition littérale. C'est pourquoi nous sommes en présence d'une langue dont les éléments sont français, mais dont le comportement ne l'est pas. Une langue en travesti... dont on ne peut discerner les traits familiers, la physionomie propre.

Pour retrouver son vrai visage, il faudra remonter aux principes mêmes qui informent la technique de la traduction et dans ce but, se référer aux mécanismes psychologiques qui commandent les idiomes en présence. Heureusement, d'autres avant nous se sont penchés sur le problème. Nous songeons tout spécialement à MM. J.-P. Vinay et J. Darbelnet dont l'ouvrage, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*³, constitue un guide sûr dans ce domaine.

Avec l'aide de ces savants linguistes et au moyen d'exemples, nous tâcherons de faire apparaître en quoi précisément la démarche et l'aspect du texte cité pèchent contre certains des mécanismes qui, en français, président au déroulement de la pensée. Et ce faisant, nous aurons peut-être posé quelques jalons sur la voie qui mène à une traduction moins littérale.

Dans la troisième partie de leur ouvrage, celle qui traite du *message*, MM. Vinay et Darbelnet s'attachent à démontrer que le français est une *langue liée*. Ils entendent par là qu'*aux différents niveaux de l'analyse, on constate une tendance à présenter un message dont les éléments ont une très nette cohésion intérieure*. Ils procèdent ensuite plus avant dans cet ordre d'idée et constatent deux systèmes de développement stylistique, le *développement intuitif* ou *sensoriel* et le *développement raisonné*.

Puis ils explicitent leur pensée en disant du premier, qui est caractéristique de l'anglais, qu'il *tend à laisser son autonomie à chaque phrase ou segment du message* ce qui *laisse au lecteur le soin de suppléer lui-même les articulations qui s'imposent*. Ils voient dans le second, qui est davantage propre au français, un développement qui *essaie de marquer les rapports qui unissent chaque segment dans un déroulement logique*⁴.

3. Paris, Didier, et Montréal, Beauchemin, 1958.

4. *Ibid.*, nos 206, 207, 208.

Pour mettre en lumière ces notions, nous rapprocherons deux courts textes pris dans l'une et l'autre langue. Quelques lignes d'anglais d'abord :

Texte B : « You are hereby authorized and requested to pay the sum of ... being the Sum Assured in respect of the life of ... under the above Policy by means of a cheque which please make payable to ... such payment being in full and final settlement of all claims under the above mentioned Policy in respect of the life of ... and issued under the provisions of The Family Assurance rider and in consideration and discharge of the said Policy which has been delivered up to you for endorsement. »

Ce qui, dans cet exemple, frappe de prime abord le lecteur français, c'est sans doute le fait qu'il est d'un seul tenant. Il s'étonne ensuite du grand nombre d'éléments concentrés dans ces quelques lignes. Puis il constate une certaine incohérence : les données s'accumulent les unes après les autres, mollement articulées, grammaticalement ou logiquement. Il remarque enfin que le rédacteur ne s'est même pas soucié d'user de signes de ponctuation — sans doute parce qu'il les a jugés inutiles dans cet ordre élémentaire mais voulu, et comme de nature à empiéter sur une autonomie où il se refuse toute compétence.

Ce type d'autonomie structurale, cet ordre qui semble inspiré de la seule priorité chronologique des faits est assez déroutant pour nous. Certains verront même dans l'exemple que nous avons choisi un trop grand désir d'exagérer une tendance qui, somme toute, ne serait pas nécessairement caractéristique de la langue anglaise. Nous dirons tout de même que les traits particuliers que présente notre *texte B* se retrouvent assez souvent dans les textes et formulaires des sociétés d'assurance sur la vie — à des degrés divers sans doute — pour donner à ceux-ci une physionomie bien particulière. Il pourrait difficilement en être autrement, car l'anglais, qui affectionne le *plan du réel*⁵, côtoie la *réalité concrète*. Et pour cette raison, dans son *compte rendu du déroulement des faits*, il préfère se placer à un point de vue purement objectif et nous faire part de ses observations au fur et à mesure qu'elles se présentent. Comme le font remarquer les auteurs, cette libre orientation correspond à la *réalité*, où les séquences d'actes ne sont pas toujours reliées entre elles par des rapports de causalité. D'où la juxtaposition des éléments que nous avons constatée dans notre exemple, la démarche « naturelle » qui s'y retrouve, la présentation matérielle qui lui est propre.

De ces notions découle une certitude : le *texte B* est rédigé en bon anglais. De plus, si nous rapprochons les constatations déjà faites sur le *texte A* de celles que nous venons de faire à propos du deuxième exemple, il est facile d'y déceler la même approche psychologique, et d'en conclure que les mécanismes qui, en français, conditionnent le déroulement de la pensée sont absents du *texte A*. Ces mécanismes, nous tâcherons maintenant de les découvrir.

Ici encore, nous partirons d'un exemple, un texte que nous extrayons d'un modèle de police de *L'Union* de Paris.

5. Jean-Paul Vinay et Jean Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*. Paris, Didier, et Montréal, Beauchemin, 1958.

Texte C: « Le décès de l'assuré doit être notifié à la Compagnie par les ayants droit dans le plus bref délai possible.

« Si l'assuré vient à décéder avant l'échéance du Contrat, la Compagnie restitue les primes nettes payées, sans addition d'intérêts, à condition que la Police n'ait pas été annulée avant le décès par application des paragraphes 1 à 5 de l'article 4. Ce remboursement est effectué dans les quinze jours de la remise de la police et des pièces justificatives.

« Les fractions annuelles de capital échues après le décès de l'assuré seront également payées dans les quinze jours de la remise de l'acte de décès de l'assuré et de toutes les pièces justificatives utiles. »

Que de différences entre ce texte et le précédent. La juxtaposition des données constatée en *B* a fait place à une tout autre ordonnance, et le déroulement « naturel » de la pensée a aussi cédé le pas à une séquence plus « logique ». Donnant au texte un aspect matériel particulier, celle-ci s'articule sur de courts alinéas qui compartimentent en quelque sorte les étapes de l'énoncé, mais pour mieux faire ressortir visuellement le lien logique qui les unit. D'autre part, des signes de ponctuation viennent souligner à leur manière que l'on a atteint ici un niveau d'abstraction qui justifie ces conventions.

C'est que l'actuaire français, en bon unilingue, s'est en toute liberté situé sur le *plan de l'entendement*⁶. Il s'est d'autant plus facilement conformé aux exigences du *développement raisonné*, chez lequel s'affirme *une tendance à présenter un message dont les éléments ont une très grande cohésion intérieure*. Et il a de ce fait groupé ceux-ci *dans un certain ordre arbitraire, mais voulu*⁷.

Affirmer maintenant que les caractéristiques constatées en *C* sont absentes du *texte A*, n'est-ce pas du même coup démontrer en quoi la démarche et l'aspect de celui-ci pèchent contre les mécanismes psychologiques du français et permettre de lui redonner la physionomie et les traits qui lui sont propres.

Ces quelques remarques sont sans doute bien fragmentaires, mais nous espérons qu'elles serviront également de mise en garde contre le calque, le métissage structural. De là vient tout le mal. Nous le constatons spécialement en *A* où le traducteur a subi l'« intoxication » du texte original, où le mot à mot a conditionné l'ensemble de l'énoncé. Nous sentons parfaitement qu'il s'est engagé à son insu dans une construction déterminée et qu'il a dû, bon gré mal gré, se plier jusqu'au bout aux exigences de son architecture.

La façon d'éviter cet écueil ? Procéder d'abord à l'analyse du texte anglais afin de relever les éléments de l'énoncé. Puis, ordonner ceux-ci dans une nouvelle séquence logique et au besoin en modifier la présentation matérielle⁸.

6. Le plan de l'entendement est, dans les termes mêmes de MM. Vinay et Darbelnet, un mode de représentation linguistique qui tend vers le général et l'abstrait, par opposition au plan du réel qui reste plus proche des images sensibles, et par conséquent serre de plus près les aspects concrets et particuliers. (*Ibid.*, p. 8.)

7. A rapprocher de cette remarque de Georges Galichet: « Les exigences du français moderne sont exigences de la raison qui met de l'ordre en toutes choses. » (*Physiologie de la langue française*. Paris, P.U.F., 1949, p. 120.)

8. Cette question de l'aspect des textes anglais et français est loin d'être accessoire. Il suffit pour s'en convaincre de comparer l'une de nos polices anglaises à certaines polices de France: du point de vue de la texture, il y a autant de différence entre elles qu'il en existe entre un tweed de Durham et une dentelle lyonnaise.

Souvent, c'est à ce prix seulement que l'on peut éviter de fausser les mécanismes de notre idiome maternel et ainsi réussir à transmettre intégralement et intelligiblement le sens des textes que l'on a à traduire.

JEAN-PAUL DE GRANDPRÉ
Montréal